

Vos tarifs au quotidien

Entreprises

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} juillet 2022

Tarifs en € HT

Sommaire

	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	3
	Banque à distance	4
	Moyens et opérations de paiement	5
	Effets de commerce	9
	Irrégularités et incidents	9
	Financements bancaires	10
	Opérations à l'international	11
	Épargne, titres et placements financiers	12
	Assurances et prévoyance collectives	13
	Dates de valeur	14
	Résoudre un litige	15



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte courant	Gratuit
Services bancaires de base ⁽¹⁾ (fournis dans le cadre du droit au compte conformément aux articles L.312-1, D.312-5 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier)	Gratuit
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte - Au sein du groupe Crédit Agricole - Hors groupe Crédit Agricole	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Gestion du compte

Frais de tenue de compte/mois	26 €
Commission de mouvement/mois Calculée sur les mouvements débiteurs du mois, minimum 8 €	0,10 %
Frais de recherche de documents	12,50 € ⁽²⁾
Frais pour attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes	139,40 € ⁽²⁾ attestation
Réédition de documents liés à la gestion et au suivi des comptes	2,21 € ⁽²⁾ page
Frais de gestion de compte inactif ⁽³⁾ Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier	30 € maximum / an
Relevé annuel des frais bancaires ⁽⁴⁾	Gratuit
Frais d'actualisation du dossier entreprise annuel	300 €

Relevés de compte

Périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine ⁽⁵⁾	0,58 € /mois	Gratuit
Décade ⁽⁵⁾	5,15 € /mois	Gratuit
Tous les jours ouvrés	36 € /mois	Gratuit

(1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés aux articles D.312-5 et D.312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

(2) Soumis à la TVA en vigueur.

(3) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

(4) Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).

(5) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.



Banque à distance

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevé de compte

Par SMS reçu

0,30 € /sms

Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel⁽¹⁾

Offre VISION PRO - consultation des comptes	Gratuit
Offre ACTION PRO - VISION PRO + tous virements en France	Gratuit
Offre PRO GESTION - ACTION PRO + virements sur listes + effets + bourse ⁽²⁾	17 €

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-corse
- Ma Banque - téléchargement et accès gratuit

Certificats électroniques

• Ma signature EDI ⁽³⁾	4 € /mois
• EDI WEB + Ma Signature EDI	30 € /mois
• Swift 3S Key (service de signature électronique) “Swift secure Signature Key”, par token USB NG Pro	Nous consulter ⁽⁴⁾

Services d'échanges de données informatisées

1 - EdiWeb⁽⁵⁾

Droit d'accès mise à disposition du relevé journalier d'opération, transmission et validation de fichier d'ordre	Forfait mensuel 29 € /mois
--	-------------------------------

2 - EBICS T et TS⁽⁵⁾

Forfait mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)	Forfait mensuel
- EBICS T	46 € /mois
- EBICS TS	46 € /mois

(1) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.

(2) Tarifs préférentiels sur ordre de bourse et virement externe gratuits.

(3) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Prémium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.

(4) Soumis à la TVA en vigueur.

(5) Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.



Moyens et opérations de paiement

Chèques

Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
- pli simple	Gratuit
- pli recommandé AR	9,70 €
Carnet de remises de chèques personnalisées	2,60 € ⁽¹⁾
Carnet de remises	Gratuit
Frais d'émission de chèque de banque ⁽²⁾	14 €
Confection de lettres-chèques (en fonction du nombre de chèques)	Nous consulter
Chéquier avec talon à gauche	5,45 €

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte monnaie pour dépôt de fonds	15,50 €/an
Carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et à débit immédiat	45 €/an
Carte « Business Mastercard »	
- à débit immédiat	57 €/an
- à débit différé	59 €/an
Carte « Business Executive »	
- à débit différé	148 €/an
Frais de mise à disposition de la carte	
- à domicile par pli simple	Gratuit
- à domicile par pli recommandé AR	9,70 €
Modification temporaire du plafond de la carte	9,30 €
Réédition du code confidentiel	10,35 €
Commande de carte en urgence	17,15 €
Refabrication de carte	13,80 €

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte	Gratuit
- par la banque	
- par le titulaire	

(1) Gratuit pour les titulaires d'un compte service pour les professionnels.

(2) Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

Équipements en proximité

Terminal de paiement électronique (TPE).		
TPE Fixe IP		
TPE portable		Nous consulter ⁽¹⁾
TPE Fixe Radio GPRS		
TPE éditeur lecteur de chèques		
UP2PAY Mobile ⁽²⁾		
- achat lecteur	29 € par lecteur	
commission monétique par transaction	1,75 %	
- location lecteur (abonnement mensuel)	15,50 €	
commission monétique par transaction	Nous consulter	
UP2PAY Fidélité		
- frais d'installation	150 €	
offre Standard (abonnement mensuel)	49 €	
offre Premium (abonnement mensuel)	79 €	

Équipements à distance

UP2PAY PAR LIEN		
offre ACCESS		
- frais d'installation	50 € ⁽¹⁾	
- abonnement mensuel	Aucun	
- tarif lien	1 €*/ Lien	
- commission monétique par transaction	1 %	
offre STANDARD		
- frais d'installation	50 € ⁽¹⁾	
- abonnement mensuel	10 €	
- tarif lien	0,40 €*/ Lien	
- commission monétique par transaction	0,60 %	
UP2PAY e-Transaction ⁽³⁾		
offre ACCESS (abonnement mensuel)	17 €	
offre PREMIUM (abonnement mensuel)	20 €	

*Le tarif du lien inclut : Lien + SMS / Email + Commission d'acceptation.

(1) Soumis à la TVA en vigueur.

(2) Up2pay Mobile fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre smartphone ou votre tablette, connectée en Bluetooth à un lecteur de cartes bancaires. Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2pay Mobile avec AVEM*.

* AVEM, société du Groupe AVEM, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.680.270,00 Euros, dont le siège social est situé 14 rue Louis Blériot - CS 10038 - 35172 BRUZ CEDEX, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236

(3) Coût par transaction 0,15 €. Commission monétique par transaction : nous consulter.

Relevés

Envoi	relevé journalier détaillé remises cartes	12,20 €
Envoi	relevé mensuel détaillé (selon règlementation IFR*)	5,10 €

* IFR : Interchange Fee Regulation règlement européen

Prélèvements SEPA⁽¹⁾ (SDD) ⁽²⁾ émis

Demande d'un Identifiant Crédancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France	66 €
---	------

Pack prélèvement⁽³⁾ SEPA transmission des remises, crédit en compte, reporting des impayés, relevé de compte télématiques, avec des détails de mise en recouvrement raccourcis et un compte crédité à l'échéance du prélèvement. Nous consulter

Prélèvements SEPA télétransmis à l'encaissement⁽⁴⁾

- traitement à l'unité	
- par prélèvement SDD Core ⁽⁵⁾	0,33 €
- par prélèvement SDD B to B	0,40 €

Traitement des rejets :

- impayé SEPA à la charge du remettant	10,25 €
- représentation automatique des impayés prélèvements CORE	0,72 €

Prélèvements SEPA⁽¹⁾ (SDD) ⁽²⁾ reçus

Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B to B	10,45 €
---	---------

Autorisation de paiement par prélèvement SEPA SDD CORE	Gratuit
--	---------

(1) Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, île de Jersey, île de Guernesey, île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.

(2) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

(3) La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.

(4) Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

(5) Échéance moins 1 jour ouvré.

Virements SEPA⁽¹⁾ (SCT) émis

Virement libellé en euros non urgent émis vers un pays de l'Espace Économique Européen⁽²⁾ soumis au règlement CE n° 924/2009 et Monaco (zone SEPA)

Virement instantané	1,50 € / Opération			
Virement en €	Occasionnel	Occasionnel télétransmis	Permanent	
Traitement en agence ou Remise / Réception de fichier				
Traitement à l'unité ⁽⁵⁾	Agence ou papier	Internet ⁽⁴⁾	EDI ⁽³⁾	
- au sein de la Caisse Régionale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- au sein du groupe Crédit Agricole*	4,50 €	Gratuit	0,25 €	1,44 €
- hors groupe Crédit Agricole	4,50 €	Gratuit	0,25 €	1,44 €

* dans toutes les Caisses Régionales du Crédit Agricole

Frais de mise en place virement permanent en €	Par Internet	En agence
	Gratuit	Gratuit

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	8 €
--	-----

Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)⁽⁵⁾

- papier	20,75 €
- télétransmis EBICS / EdiWeb ⁽³⁾	6,30 €

Virements SEPA⁽¹⁾ (SCT) reçus

- réception d'un virement SEPA	Gratuit
- réception d'un virement instantané SEPA	Gratuit

(1) Pays de la zone SEPA :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, île de Jersey, île de Guernesey, île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni.

(2) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère.

(3) Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

(4) Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne – CAEL.

(5) Frais prélevés à chaque virement.



Effets de commerce

Effets à l'encaissement

Support papier :

- traitement par remise d'effet	5,65 €
- présentation à l'acceptation, par effet	10,45 €

Télétransmission

- présentation à l'acceptation, par effet	0,17 €
---	--------

Prorogation, réclamation, avis de sort

19,85 €



Irrégularités et incidents

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention⁽¹⁾

- par opération (avec un plafond de 3 opérations par jour)	9,50 €
--	--------

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)

15,25 €

Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initié par une autre banque

30 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé⁽²⁾

- d'un montant < 50 € ^(3,4)	30 €
- d'un montant ≥ 50 € ^(3,4)	50 €

Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en infraction avec son Interdiction Bancaire (IB)

31,45 €

Frais d'opposition sur chèque(s) ou chéquier par l'émetteur

16 €

Frais d'opposition sur prélèvement par l'émetteur

Gratuit

(1) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

(2) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(3) Le montant comprend la commission d'intervention et la notification.

(4) Frais limités à la présentation de 4 chèques par jour, les frais postaux d'envoi de la lettre d'injonction en R.A.R. en sus. Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽¹⁾	
- d'un montant ≤ 20 €	Montant du paiement
- d'un montant > 20 €	20 €
Frais de rejet de virement pour défaut de provision (commission d'intervention incluse) (limité au montant du virement)	20 €
Frais de rejet d'effet au paiement	19,85 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur/acte 10% du montant dû au Trésor Public	maximum : 86,30 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire reçue/acte	100,65 €



Financements bancaires⁽²⁾

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais de dossier pour mise en place	0,90 % - minimum 500 €
Commission de plus fort découvert	0,08 % /mois
Commission d'engagement (taux trimestriel)	0,16 %

Crédit-bail mobilier et immobilier

Nous consulter

Engagement par signature

Caution bancaire	Nous consulter
Garantie financière	Nous consulter

- (1) En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.
- (2) Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : $TRCAM = 70 \% TMCT + 3,79 \%$ où le TMCT = 50 % Euribor mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30 % taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme	0,90 % - minimum 500 €
-------------------------------------	------------------------

Crédit moyen terme d'investissement

Frais de dossier Crédit moyen terme	0,90 % - minimum 500 €
-------------------------------------	------------------------

Opérations sur prêts

Aménagements contractuels	50 €
Réaménagements de prêts (renégociation de taux, de durée...) 405 € mini - 1520 € maxi	1 % CRD ⁽¹⁾
Mainlevée autres garanties	50,65 €
Mainlevée d'hypothèque prêt en cours	253,25 €
Mainlevée d'hypothèque prêt soldé	101,30 €
Transfert sur prêt	405,20 €
Frais de changement de garantie par prêt	150 €
Modification de compte à débiter	50,65 €
Modification de périodicité	50 €
Pause crédit – demande de délai	50 €
Pause crédit – report d'échéance	50 €
Lettre annuelle d'information des cautions	Gratuit



Opérations internationales

- Opérations à destination de l'étranger (hors EEE)

Virements émis

Virement hors EEE (avec mini 28,40 € et maxi 282,70 €)	0,10 %
+ commission de change de 0,05 % (avec minimum de 17,30 €)	

- Opérations en provenance de l'étranger (hors EEE)

Virements reçus

Virement hors EEE (avec mini 26,30 € et maxi 168,15 €)	0,10 %
+ commission de change de 0,05 % (avec minimum de 17,30 €)	

- Autres opérations à l'international

Chèques en crédit immédiat sauf bonne fin	0,10 %
Minimum/Maximum	18,10 €/112,95 €
Chèques en crédit après encaissement	0,10 %
Minimum/Maximum	27,10 €/112,95 €
Remise d'effet import demande de sort	0,10 %
Minimum	33,40 €

(1) Capital restant dû.



Épargne, titres et placements financiers

- Opérations sur titres et bourse

Droits de garde titres

Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente.

Forfait par compte non valorisé

4,96 €⁽¹⁾

Commission proportionnelle	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Valeurs Crédit Agricole	0,217 % ⁽¹⁾	0,217 % ⁽¹⁾
Autres Valeurs	0,392 % ⁽¹⁾	0,333 % ⁽¹⁾

Commission fixe par ligne

(actions CASA exonérées)

Commission fixe par ligne	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Valeurs Crédit Agricole	2,67 € ⁽¹⁾	-
Autres Valeurs	5,17 € ⁽¹⁾	-

Montant global des droits de garde

Montant global des droits de garde	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Minimum	37,50 € ⁽¹⁾	-
Maximum	425 € ⁽¹⁾	425 € ⁽¹⁾

Frais de bourse - France (Actions - Obligations)

(frais de marché en sus,
variables selon le lieu d'exécution)

Frais de bourse - France (Actions - Obligations)	Compte-titres	PEA/PEA-PME
Par téléphone		
Frais fixes (par ordre)	1,40 %	1,20 %
Minimum	6,60 €	-
	16,65 €	-
Par internet (Invest Store Initial)	0,62 %	0,50 %
Frais fixes :		
Actions	Gratuit	Gratuit
Obligations (par ordre)	2,42 €	-
Minimum	8,85 €	-
Par internet (Invest Store Intégral)		
Ordre ≤ à 500 €	0,48 %	
Ordre > à 500 € et ≤ à 1000 €	0,18 %	
Ordre > à 1000 €	0,09 %	

- Épargne salariale : PER CONVERGENCE⁽²⁾

Tarif HT applicables à la date de signature du contrat, hors frais d'affranchissement.

Ils sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan Epargne Interentreprises (PEI) / Plan Epargne Entreprises (PEE)	Nous consulter
---	----------------

Plan d'Epargne pour la Retraite collectif (PERCOL)	Nous consulter
---	----------------

(1) Soumis à la TVA en vigueur.

(2) L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PERCOL). Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris – France.



Assurances et prévoyance collectives

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance⁽¹⁾

Nous consulter

Valeur Prévoyance Multipartenaires⁽¹⁾

Nous consulter

Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés

Complémentaire Santé⁽²⁾

Nous consulter

Assurances santé collectives⁽¹⁾

Nous consulter

(1) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS. Siège social : 50-56 rue de la Procession – 75015 PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.

(2) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat



Dates de valeur⁽¹⁾

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces	J
Versement sur un automate de dépôt valorisé	J
Remise de chèques	J+1 ouvré
Paiement d'un chèque	J
Émission d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance : E	
Autres remises avant l'échéance	J+5 ouvrés
Paiement d'un prélèvement SEPA	E
Remise effets CA Corse + de 4 jours calendaires avant échéance - de 4 jours calendaires avant échéance	E + 1 J ouvré Date de traitement + 3 J ouvrés
Remise effets autre banque + de 10 jours calendaires avant échéance - de 10 jours calendaires avant échéance	E + 1 J ouvré Date de traitement + 8 J ouvrés
Effet présenté au paiement	E
Encaissement par carte (si télécollecte effectuée le soir de l'achat)	J

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris)

Jours ouvrés = jour Banque de France (lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés, même si votre agence est ouverte le samedi)

(1) Sous réserve d'acceptation de la banque.



Résoudre un litige

SIGNALER UNE DIFFICULTÉ, UNE INSATISFACTION OU UN DÉSACCORD

Quelle que soit votre réclamation bancaire, vous pouvez contacter :

- **Votre conseiller** dans votre agence : il reste votre interlocuteur privilégié, adressez-vous à lui en premier lieu.
- **Le Service Client** : si la réponse apportée par votre conseiller ou le directeur de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client en charge des réclamations :
 - Par voie postale à : Service Qualité Clientèle, 1 avenue Napoléon III, BP 308, 20193 AJACCIO CEDEX 1
 - ou par le formulaire présent sur www.credit-agricole.fr/ca-corse, rubrique Réclamation et médiation
 - ou par téléphone au 04 95 29 33 33, choix 4
- **Nous vous répondons** : Notre objectif est de répondre rapidement à toutes vos insatisfactions mais parfois la complexité des sujets peut augmenter les délais de réponse.
- **L'agence ou le Service Client** s'engage à vous confirmer la prise en charge de votre réclamation sous 10 jours ouvrables, et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de deux mois, maximum.

Cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur les services de paiement, nous nous engageons, conformément à la réglementation, à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse vous sera apportée au plus tard dans les 35 jours ouvrables.
- Si la réclamation porte sur un contrat d'assurance (hormis sa commercialisation) et que la réponse de notre Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le Service Client de la compagnie d'assurance concernée.
(coordonnées disponibles sur : www.ca-assurances.com).

LES RECOURS EXTERNAUX AU CRÉDIT AGRICOLE

Si votre agence et le Service Client n'ont pu répondre à votre insatisfaction, le Crédit Agricole de la Corse a mis en place une procédure de médiation.

Vous pouvez consulter la charte de la médiation sur notre site : www.credit-agricole.fr/ca-corse

- **Le médiateur bancaire.** Si la réponse apportée par notre Service Client ne vous satisfait pas, et que le litige concerne un produit bancaire ou la commercialisation d'un produit d'assurance, vous pouvez contacter gratuitement le Médiateur bancaire :
 - Par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Jean-Paul JULIEN le Médiateur Bancaire - BP 04 - 04860 PIERREVERT
 - Ou sur le site internet : www.lemediateur-ca-pca.fr/et-ca-corse/contact

Pour les autres cas :

- **Le médiateur assurance.** Pour tout litige relatif aux contrats d'assurance (hormis la commercialisation), vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'assurance :
 - Par courrier à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
 - Ou sur le site internet : www.mediation-assurance.org/
- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).** Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :
 - Par courrier à l'adresse suivante : Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2
 - Ou sur le site internet : www.amf-france.org/fr/le-mediateur/presentation
- **La plateforme européenne.** Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne du règlement en ligne des litiges : webgate.ec.europa.eu/odr

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Cet extrait des tarifs tient compte de la TVA en vigueur à la date d'édition de ce document pour les opérations et services concernés. L'absence de contestation par le client dans un délai de 2 mois après réception de ce document, vaut acceptation des nouveaux tarifs (loi n°2001-1168 du 11/12/2001).



Document informatif à vocation non-publicitaire

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA CORSE. Société coopérative à capital variable, établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09), société de courtage d'assurance ou de réassurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 025 177. Titulaire de la carte professionnelle Transaction numéro CPI 2001 2021 000 000 020, délivrée par la CCI de CORSE bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA 53, rue de la Boétie 75008 PARIS. Siège social : 1, avenue Napoléon III - BP 308-20193 AJACCIO CEDEX 1. RCS D 782 989 206 AJACCIO - www.credit-agricole.fr/ca-corse